



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsgracht* (*Noordzijde*)
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Ches M. Van Woelden, libraire,
Spuij, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE 13 Mars.
LE LIMBOURG.

Les ouvrages des discussions, à la seconde chambre des États... sur le projet de loi financière, deux députés avaient... que la province du Limbourg ne pouvait être soumise... l'impôt sur les possessions et revenus... avis était basé sur la position exceptionnelle où se trouve... de Limbourg, vis-à-vis de la confédération germa... du royaume des Pays-Bas... le ministre des affaires étrangères a démontré à l'exi... pour le Limbourg, dans un discours, dont voici la... au sujet de l'impôt sur les possessions et revenus... les Nobles et Puissans Seigneurs, que la posi... Limbourg ne se présente sous deux aspects de nature dif... mais cela ne détruit en aucune manière les obligations... province à l'égard du royaume des Pays-Bas. Ces obli... ne doivent céder aux devoirs envers la confédération... lorsqu'il y a conflit entre eux, ou lorsqu'ils auraient pour... d'imposer une double charge au duché... mais ce n'est nullement le cas à l'égard du projet de loi en... ération... en effet, la loi fondamentale de 1814 a réuni le duché de Lim... comme partie intégrante, comme province, au royaume... Pays-Bas, sous réserve, toutefois, des rapports de ce duché... la confédération germanique. De ces rapports sont cepen... plus spécialement les forteresses de Maëstricht... ainsi que leurs rayons stratégiques... de cette incorporation, et depuis ce moment, le Lim... est placé complètement sous le régime de la loi fondamen... la législation des Pays-Bas. Toutes les lois, tous les arrê... toires pour la Néerlande, le sont également pour le... Des représentans de cette province siègent dans... assemblée des représentans du royaume. Le royaume sup... toutes les charges et jouit de tous les bénéfices du Lim... qui participe à son tour à tous les avantages du... Mais précisément pour cela, il ne peut réclamer aucun... surtout pas en matière d'impôts, sur les autres pro... royaume. L'art. 126 de la loi fondamentale le défend... de la diète de Francfort, tenue le 16 août... des Pays-Bas, donna connaissance, que le roi... à terminer les négociations précédemment enta... d'Orange-Nassau, pour régler... les bases devenues nécessai... à la suite du traité de Londres, en date du 19 avril de la... année. Le ministre des Pays-Bas ajouta, que le roi était... à entrer, pour ce qui regardait le duché de Limbourg... le traité l'avait composé, dans la confédération germa... sous la réserve, que le duché serait régi par la même... et soumis au même régime que le royaume des Pays... en même temps, sous la promesse, que cette circonstance... entraverait en rien l'application, à ce duché, de la constitution...

Cette communication de l'entente des Pays-Bas fut acceptée le 5 septembre 1839, dans la 19^e session, et la diète chargea la direction de la chancellerie fédérale, des dispositions tendant à régler cette affaire. En acceptant la communication susdite, l'assemblée de la diète fit connaître, qu'elle trouvait dans la déclaration du roi, d'après laquelle il ne serait pas porté préjudice à l'application des lois de la confédération germanique, la garantie la plus forte, que S. M. saurait, dans sa sagesse, établir des mesures propres à prévenir les inconvéniens *Unzulänglichkeiten*, qui pourraient survenir à l'égard des douches rapportés au duché étant placé. Quelle pouvait être l'intention du roi, en faisant entrer le Limbourg, comme partie intégrante, dans la confédération germanique, tout en se réservant, en même temps, de soumettre d'abord cette province à la même constitution et au même régime que les autres parties du royaume? Le roi connaissait l'acte fédéral, et si cet acte eût établi un régime intérieur et administratif sur les états de la confédération, la demande d'incorporer le Limbourg dans cette confédération, eût été, de la part de S. M. une atteinte qu'elle même eût portée à ses prérogatives souveraines, une espèce de renonciation à son pouvoir, une anomalie avec la réserve, de gouverner cette même province d'après la constitution et la législation des Pays-Bas. Mais l'acte fédéral de 1815, lui-même, prouve évidemment qu'il ne pouvait pas en être ainsi. Cet acte déterminant le pouvoir de la confédération sur les états que en font partie, exclut en même temps toute intervention dans les affaires administratives et financières de ces états. Déjà le préambule de l'acte nous apprend, que les princes souverains et villes libres de l'Allemagne, animés du désir commun de mettre à exécution l'article VI du traité de Paris du 30 mai 1814, ont voulu former une union solide et durable pour la sûreté et l'indépendance de l'Allemagne, et pour l'équilibre de l'Europe. L'union est par conséquent une association de princes et d'états indépendans, constituant, non pas un empire, non pas un état fédératif, mais une fédération d'états libres. Aucun des princes fédérés n'a donc renoncé à son droit de souveraineté, et la prérogative du roi des Pays-Bas, de proposer un impôt aux États-Généraux, et de le mettre à exécution dans tout le royaume, dès que la proposition a reçu force de loi, n'est nullement restreinte quant au duché de Limbourg, quel que soit l'aspect sous lequel on envisage la position de cette province. Il ne saurait également y avoir de crainte, de voir le Limbourg soumis à une double charge en matière d'impôts, puisqu'il suffit de se rappeler, que la confédération germanique n'est pas compétente pour exercer cette espèce de droit de souveraineté dans les états de l'union, d'où il résulte, que le Limbourg ne peut jamais sous ce rapport être obligé de supporter une double charge, et que tout conflit entre les droits de la confédération et ceux du Roi devient impossible. Le sujet qui nous occupe se prêterait au besoin à de longs développemens, et un examen de l'acte fédératif me fournirait des moyens surabondans, pour convaincre Vos Nobles Pui-

sances, que l'esprit de cet acte exclut toute intervention dans l'administration intérieure des états. Mais il suffira, sans doute, de renvoyer aux différens articles de l'acte final conclu à Vienne, dans lequel l'incompétence de la confédération, sous ce rapport est explicitement reconnue. On a voulu argumenter de l'expression *inconvéniens* (*Unzulänglichkeiten*) et y trouver une garantie contre l'application d'une mesure pareille à celle qui résulte de la loi de l'impôt dont il s'agit. Mais cette expression n'a été entendue de notre part; que comme faisant allusion aux difficultés qui seraient à craindre, plus spécialement dans le cas où le contingent militaire des Pays-Bas à l'armée de la confédération, ne restait pas sur un pied séparé de l'armée du royaume. Mais Vos Nobles Pui-sances ont vu par les réponses du ministère de la guerre, et les observations des sections sur le budget de 1844 et 1845, qu'à cet égard il a été satisfait à toutes les exigences; qu'il n'y a existé sous ce rapport aucun motif de plainte de la part des habitans du Limbourg, aucun conflit entre les rapports de différente nature qui régissent la situation de ce duché. Il serait également difficile de soutenir, que les inconvéniens dont il s'agit dans la réponse de la diète, pussent trouver leur source dans les intérêts financiers du duché. Il est vrai que les assemblées d'états des différens pays compris dans la confédération, n'ont pas la faculté de refuser les fonds pour les subsides matriculaires de la confédération, mais je serai observé aussi que c'est le trésor du royaume qui fait face à cette dépense du Limbourg, en même temps qu'il pourvoit aux fonds, formant la quote-part du Limbourg dans les frais nécessaires pour la construction de deux places fortes allemandes, et sans que ces deux objets donnent lieu à un compte séparé à charge du Limbourg. Enfin, on a prétendu que si le Limbourg formait une partie intégrante des Pays-Bas, il en résulterait que les rapports de ce duché avec la confédération affecteraient tout le royaume. Une semblable conséquence est si loin du véritable état des choses, si peu possible, que l'influence de la confédération ne s'étend même pas aux places de Maëstricht et de Venlo, lesquelles, y compris leurs rayons, sont restées exclusivement hollandaises en vertu du traité du 19 avril 1839. Ou bien, prétendrait-on peut-être, que cette exception confirme précisément la règle, et que l'on s'efforce en vain, de soustraire ces deux villes à une influence qui s'étend sur le reste du royaume? Loin de là, Nobles et Puissans Seigneurs, on a voulu dégager, par ces deux places, du lien qui devait unir le Limbourg à la confédération, pour les placer dans la même position tout-à-fait indépendante, où se trouvait et où devait rester le royaume des Pays-Bas. On a prétendu encore, que le Limbourg était bien tenu de contribuer aux frais ordinaires de l'état dont il fait partie, et aux avantages duquel il participe, mais que cette province doit rester étrangère à l'acquiescement de dettes et charges antérieures, et qu'il serait contraire à tous les principes d'équité, de soumettre le Limbourg à un impôt sur les possessions, destiné à éteindre de semblables dettes. Certes, une pareille prétention était fondée, le Limbourg se trouverait dans une position exceptionnelle extrêmement fa-

Feuilleton du Journal de La Haye. — 14 mars 1844.

LA FLORIDE. (1)

XVI.

Arrivée au port.

Il ne reste au soleil que deux heures d'horizon. Une brise fraîche monte du... voisin et joue dans les plis du drapeau de la Floride. Rita et Elmira, dans... de nonchalance créole, regardent la cime de la montagne... comme si le soleil de la nuit allait poindre de ce côté... Oh! oui, ils tardent bien, — dit Rita, en froissant avec ses doigts un... de dentelle de Chine — ils tardent bien, nos pauvres chasseurs!... la nuit bientôt... je n'aime pas la nuit quand je suis triste... Ma bonne Rita — dit Elmira, en jetant son bras au col de son amie —... que bien des heures cruelles à ce belvédère... Hélas! ici on attend tou... quelque un qui est en péril; c'est notre destinée!... Mais je n'ai jamais... souffert qu'aujourd'hui... j'ai là... dans mon front qui brûle... j'ai un... ment... Elmira, le capitaine Jonathen, votre oncle vénérable, me disait en... matin: Willy s'échapperait de l'enfer... La Willy n'est pas seul, mon ange Rita... Willy est avec de braves gens qui... amis, et qui ne sont pas aussi lestes, aussi adroits, aussi heureux que... Ce retard n'annonce rien de bon, chère Rita... Elmira fait une prière ce matin, moi... j'ai prié pour votre frère, pour sir... et les autres... pour ses pauvres sauvages aussi... Ça m'a donné un... peu de tranquillité... j'ai récité l'oraison de saint François Xavier, l'évêque... des Indes... C'est ma mère qui m'a appris, cette oraison; elle donne une... confiance au cœur... Que vous êtes heureuse, Rita!

subtiles qui se levaient sur les lacs et les fleuves lointains. Tout-à-coup Elmira poussa un cri de joie et recula comme de peur, car il lui sembla que son frère Willy sortait de terre à deux pas de son oeil. La nonchalance créole fut subitement remplacée par une vivacité de feu: Les voilà; s'écria Elmira, en embrassant Rita, et leurs robes de soie jaune du Bengale frissonnèrent sous leurs étreintes d'amitié. Rita s'empara de l'observatoire, et, à son tour, elle regarda, inclinée sur l'instrument. Elle dénombrait les chasseurs à mesure qu'ils apparaissaient sur la cime de la montagne. — Oui, disait-elle, voilà votre frère; on la reconnaît dans une armée, avec sa démarche de lion... Voilà Nizam... voilà Neptunio et Duke... voilà sir Edward... — Mais laissez-moi donc un peu voir, moi aussi, chère Rita! dit Elmira, en écartant avec une main délicate la tige de Rita du verre de l'instrument. Rita, vous êtes bien... — Oui, regardez sir Edward... il est en face avec un léger ton de malignité... — Ah! mon Dieu! s'écria Elmira; ils n'y sont pas tous!... ils n'y sont pas tous!... Sir Edward est seul... Regardez, regardez, Rita... mes yeux ont un voile... regardez pour moi, regardez, Rita! Une sueur froide couvrait le visage d'Elmira, et les doigts qu'elle plaça sur les épaules de son amie étaient glacés... — Je vois très-bien Willy, chère Elmira, dit Rita, l'œil au verre, je vois Neptunio comme si je le touchais avec le doigt... je vois Nizam... je vois sir Edward... — Seul? — Seul... il regarde la Floride... On dirait qu'il peut nous voir... — Rita, sir Edward est-il seul? — Oui, vous dis-je, bien à l'écart des autres... bien loin d'eux, voici les chasseurs... sur une seule ligne... une ligne de visage noirs... ils descendent tous d'un pas très-rapide... — Il manque donc un de nos amis! s'écria Elmira, avec la voix de l'âme... — Oui... Je ne vois pas M. de Gessin... Sir Edward a le visage triste... — Regardez bien, chère Rita... regardez-les tous, l'un après l'autre, au nom de Dieu! — Elmira, je ne puis pas me tromper; les voilà tous descendus... La montagne devient déserte... M. de Gessin n'est pas avec eux. Elmira poussa un cri terrible... tomba sans connaissance sur la natte du balcon. Rita se précipita sur son amie, et les serviteurs entendirent cet éclat de voix stridente qui s'élança de la poitrine des femmes dans les momens supérieurs et glace les hommes d'un frisson de terreur. Quand un événement triste éclate entre les quatre murs d'une maison, il semble que les objets extérieurs se racontent à ceux qui arrivent. Les choses muettes et inanimées parlent; les fenêtres, les portes, les arbres, les murailles ont une physionomie dolente. Les amis, arrivant après un voyage, regardent de loin, avec des yeux inquiets, cette maison tant désirée, et redoutent d'en

franchir le seuil. Tout leur dit qu'ils ne retrouveront plus à leur retour ce qu'ils ont laissé au départ. Sir Edward avait dans son coup-d'oeil cette exquise perception des choses mystérieuses de la vie, et il lui suffisait de voir peu pour deviner beaucoup. En traversant le pont du fossé occidental, il vit quelques serviteurs intimes, courrant dans les salles inférieures, de l'air de gens qui sont préoccupés de leurs affaires domestiques, et ne prêtent point d'attention à ce qui leur vient de dehors. Il était en effet assez extraordinaire que le retour d'une expédition aussi importante n'excitât aucune sorte de curiosité, au point que le maître de la maison lui-même, toujours si exact à franchir l'enceinte pour aller visiter ses chasseurs, restait invisible cette fois et ne témoignait aucun intérêt. Sir Edward s'attendait donc à quelques nouvelles et à des préparatifs en prévision de l'espèce; mais cela lui suffit pour préparer son cœur contre toute éventualité fatale, comme le soldat qui revêt sa cuirasse avant le combat sans connaître la face de son ennemi. Une voix intérieure appela Nizam deux fois. Le serviteur s'élança le premier sur le seuil de la maison et du seuil sur l'escalier. Willy suivit Nizam. Sir Edward resta dans la grande salle. La troupe des chasseurs se dirigea vers les grands arbres de la métairie, du côté de la façade occidentale de l'habitation. Après une heure écoulée dans cette attente singulière, où l'on ne sait pas ce qu'on attend, sir Edward vit entrer Nizam et lui fit signe d'approcher. — Je vous cherchais, sir Edward — dit le serviteur à voix basse — vous savez combien je vous suis dévoué; vous savez aussi que je devine assez facilement ce que l'on me cache, eh bien! sir Edward, mon maître et mon compatriote, permettez-moi de vous parler avec franchise et de vous donner une preuve de mon dévouement. — Voyons, Nizam, parlez, dit sir Edward avec un sourire charmant, et une voix si calme, qu'elle déguisait une vive agitation intérieure à l'oreille subtile du serviteur anglo-indien. — Miss Elmira vient de subir une crise nerveuse très-violente; on m'a appelé pour lui donner des soins; mais son état n'a rien d'alarmant; j'ai prescrit quelques remèdes insignifiants pour la forme, et surtout pour guérir les alarmes de son oncle. Sir Edward, je vous l'ai dit depuis longtemps, miss Elmira n'a plus son caractère d'autrefois. Quand nous revenions de la chasse, elle accourait à notre rencontre pour nous accabler de questions; maintenant elle se trouve mal toutes les fois que nous arrivons ici... Vous n'avez aucune observation à m'adresser, sir Edward? — Aucune, mon brave Nizam. — Vous m'autorisez donc à continuer, sir Edward? — Sans doute. Je ne sais vraiment pas où vous voulez en venir. Vous peinez ma curiosité, Nizam. Hâtez-vous de parler; je crains l'arrivée de quelqu'un d'important. Pour nous mettre plus à l'aise, allons causer, à l'écart, sous les arbres de la terrasse, et ce sera ce pas, Nizam? — Les deux interlocuteurs sortirent de la maison et traversèrent la terrasse, et

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

vorable, qui exciterait la jalousie de toutes les autres provinces du royaume, mais qui porterait trop ouvertement atteinte à l'équité pour pouvoir jamais être admise.

Depuis l'origine du royaume des Pays-Bas, le Limbourg en a fait partie intégrante, participant aux charges du royaume, aussi bien à celles existantes qu'à celles créées depuis sa création. L'accroissement de la dette depuis 1839, la charge d'entretien et proportionnellement à charge du Limbourg. Si le traité du 19 avril eût cédé cette province à la Belgique, la part contributive de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas, aurait aussi été augmentée proportionnellement. Pour pouvoir soutenir le contraire, on devrait réclamer, en même temps, que le Limbourg fût séparé des Pays-Bas, régi par une constitution, et soumis à une administration séparée.

Mais le gouvernement a prouvé, Nobles et Puissans Seigneurs, que la situation du Limbourg continue à faire l'objet constant de sa sollicitude et de ses soins.

On n'y a pas encore introduit la loi du 11 janvier 1814 sur le droit de chasse, parce qu'on espère pouvoir présenter bientôt une nouvelle loi sur cette matière.

Le Limbourg n'a pas été soumis, non plus, jusqu'ici, aux dispositions sur la garde communale; à cet égard aussi le gouvernement s'occupe d'un nouveau projet de loi. L'introduction du système de poids et mesures hollandais, s'y fait graduellement et avec prudence. Enfin, la législation sur l'organisation et les attributions des administrations communales, n'a également pas été mise encore sur le même pied dans le Limbourg que dans les autres provinces.

Mais aussi sous le rapport des intérêts matériels, le gouvernement fait preuve de son désir sincère de favoriser les intérêts du Limbourg. Le gouvernement a voulu doter cette province d'un chemin de fer, et ce n'est pas sa faute si ses vœux à cet égard ne se sont pas réalisés. Le gouvernement a demandé à Vos Nobles Puissances une somme considérable pour la construction d'une chaussée traversant toute la province. Contrairement à ce qui se pratique à cet égard dans d'autres provinces, le gouvernement s'impose encore, par rapport au Limbourg, le sacrifice de prendre à sa charge une partie des frais réclamés pour la défense des bords de la Meuse.

Je résume Nobles et Puissans Seigneurs. Le Limbourg fait partie du royaume des Pays-Bas. Il participe ainsi à tous les avantages de l'union, et supporte sa part dans les charges qui en sont inséparables. La position exceptionnelle du duché, résultant de ses rapports avec la confédération germanique, n'existe que pour les objets à l'égard desquels les lois et institutions de la confédération comme telle, pourraient être en opposition avec la législation des Pays-Bas. Dans ce cas seul, celle-ci doit rester sans application au Limbourg et céder aux lois de la confédération, tandis qu'il résulte précisément de ces mêmes lois, que l'administration intérieure et domestique du Limbourg appartient exclusivement à la Hollande.

Nous apprenons avec un vif plaisir, dit l'*Amsterdamsche Courant*, que le roi honorera, vendredi prochain, la capitale de son auguste présence; après Pâques nous aurons le bonheur de posséder pendant quelques jours toute la famille royale.

L'âge et du freres, M. Gevers, annonce que conformément à la loi du 6 mars 1844, *Staatsblad* no 14, on recevra à son bureau, situé *Hooge Nieuwstraat*, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures, les souscriptions pour l'emprunt volontaire et pour le don gratuit.

Hier a eu lieu la vente de café à Amsterdam. Tout ce qui était exposé a été promptement enlevé. Le résultat de cette vente n'est pas moins favorable que celui de la vente de Rotterdam. Plusieurs lots se sont même vendus à un prix plus élevé, mais en général les prix étaient les mêmes que ceux obtenus à Rotterdam.

Le *Bromo*, en destination pour le Japon, a été arrêté par les présens que S. M. le roi envoie à l'empereur du Japon, a été empêché par le mauvais temps de reprendre la mer. Ces présens consistent en candelabres de bronze et de cristal, en armes garnies de pierreries, une grande quantité d'ouvrages astronomiques, une carte géographique, des possessions coloniales hollandaises et le portrait du roi. Ce port est en partance le 18. Le lieutenant de marine de la *Beek* est chargé de commander le convoi.

Les ventes d'indigo-Java et de cochenille, par la société du commerce, aura lieu *lundi le 22 avril*, à Rotterdam. On y exposera en vente 687 caisses et 2,000 demi-caisses d'indigo et 69 caisses de cochenille. Le 25 avril, il sera vendu à Amsterdam 665 caisses et 4,099 demi-caisses d'indigo et 239 caisses de cochenille.

S. M. le roi Guillaume I^{er} daigna accepter en 1815 le titre de membre honoraire de la Société de St-George de Grand. L'auguste souverain inscrivit à cette occasion, de sa propre main, sur l'album qu'on lui présenta, une dette mortuaire de 1,400 fl. P. B. au profit de la confrérie.

Le décès du comte de Nassau engagea la Société à informer S. A. R. le prince Frédéric de cette donation. S. A. R. vient de porter à sa connaissance qu'il sera immédiatement satisfait à la volonté de son illustre père et qu'ordre a été donné de mettre la somme prémentionnée à la disposition de la confrérie.

On écrit de Maestricht : Nous apprenons avec plaisir que les actions du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle se placent dans cette dernière ville avec la plus grande facilité. A peine la liste a-t-elle été ouverte que le chiffre des souscriptions a atteint la somme de 7 à 800,000 thalers. La plus forte maison de banque de Berlin prendra à elle seule pour deux millions de francs d'actions.

MM. Clermont et Seydlitz sont partis depuis quelques jours pour La Haye, à l'effet de négocier avec le gouvernement sur tous les points qui concernent cette importante affaire. Nous espérons que le gouvernement saisira cette occasion pour tendre la main au Limbourg, en facilitant par tous les moyens, la mise à exécution de ce projet dont notre province doit retirer de si grands avantages.

Affaires d'Allemagne.

Nous avons rendu compte il y a peu de jours d'un rescrit du grand-duc de Bade à la seconde chambre des états. Le *Journal de Francfort* publie à ce sujet la lettre suivante qu'on lui adresse de Carlsruhe :

La motion d'un député de la seconde chambre de nos états, ayant pour but de solliciter le gouvernement à intervenir auprès de la Confédération germanique pour qu'elle prenne une résolution en vertu de laquelle il sera interdit à tout prince de la Confédération d'entrer au service d'un souverain étranger, a été, comme vous le savez, formellement désapprouvée par un rescrit ministériel. Dans ce rescrit, rédigé avec non moins de modération que de douceur, les conseillers de S. A. R. le grand-duc ont déclaré que ladite motion, ainsi que la discussion qu'elle a soulevée, n'étaient pas du ressort des chambres badoises. Le document ministériel a été renvoyé aux comités. Que signifie ce renvoi? La chambre aurait-elle des doutes sur son incompétence à s'immiscer dans des affaires qui doivent lui rester étrangères? En renvoyant le rescrit aux comités, la chambre veut-elle donner à entendre qu'elle ne prétend pas se laisser priver du droit de faire des motions? Mais le rescrit ministériel se borne à émettre une opinion du gouvernement, d'une opinion bien motivée; par conséquent, il ne porte atteinte ni aux formes parlementaires ni à la constitution; bien plus, on ne peut que l'approuver, en tant qu'il a pour but d'empêcher que cette dernière n'entre en collision avec d'autres états allemands et l'acte fédéral; le ministère n'y conteste pas à la chambre le droit de faire des motions, il se contente de dire que la motion ci-dessus mentionnée est inconstitutionnelle.

Il me semble que le ministère a complètement raison; la motion dont il s'agit ne doit pas être envisagée uniquement du point de vue de la constitution badoise, elle doit l'être surtout du point de vue de la Confédération germanique. Or, le but de cette motion est contraire aux dispositions de l'acte fédéral qui

défendent à la Confédération germanique de s'immiscer dans la souveraineté de tel ou tel état fédéral; elle est, cela même, inconstitutionnelle, à moins qu'on ne prétende que l'acte

pas examiner si c'est là la pensée de l'opposition de la seconde chambre, mais il est certain que toute discussion à cet égard n'aurait eu aucun résultat. Seulement, il faut regretter que de telles démonstrations, en traversant le chemin de la constitution, n'aient pu servir à l'intérieur du pays, que qu'on eût pu s'en servir à prendre une attitude plus que hostile vis-à-vis de la seconde chambre, tandis qu'il n'aurait pas mieux que de se montrer en

Affaires de Turquie.

On communique de Constantinople, en date du 21 février, les nouvelles suivantes :

La situation politique de la Turquie n'a fait que s'aggraver depuis ma dernière lettre. Jamais, même lors des affaires de Serbie, la diplomatie et le divan ne s'étaient écartés si vivement. Deux incidents sont venus encore ajouter à la gravité de la question : le ministère ottoman avait invité tout le corps diplomatique à un banquet solennel pour dimanche dernier chez le ministre des affaires étrangères, dans le but sans doute d'opérer quelque rapprochement entre la Porte, la France et l'Angleterre, ou pour donner le change au Sultan sur le véritable état de son cabinet avec les cours étrangères; mais le contraire a eu lieu, et cette circonstance n'a servi qu'à mieux constater encore aux yeux de tout le monde la froideur et presque la rupture de relations de la France et de l'Angleterre avec la Porte. M. de Bourqueney a répondu que dans l'état actuel de ses rapports avec le divan, il ne pouvait accepter une invitation semblable, de la part d'un ministre des affaires étrangères; sir Stratford Canning a fait une réponse analogue. M. l'envoyé de Russie, le ministre de Prusse et celui de Sardaigne ont prétexté leur deuil de famille qui les privait du plaisir d'accepter l'aimable invitation du ministre des affaires étrangères.

Cependant le prince Handjéri, premier secrétaire interprète de la mission de Russie, s'y est rendu; M. le comte de Sturmer, intendant d'Autriche, malgré le deuil de cour qu'il porte depuis quelques jours, a cru devoir accepter, sans doute dans l'intérêt même du ministère; et bien que les autres chefs de légation, tous les ministres de la Sublime-Porte et quelques autres fonctionnaires assistèrent au banquet, l'absence des représentants des grandes puissances et le refus motivé des représentants de France et d'Angleterre ont produit une grande sensation et fait mieux comprendre encore au divan et à la diplomatie toute la gravité de la question. Du reste, on assure que depuis bien des années le représentant anglais n'a reçu d'instructions aussi fortes, aussi énergiques que celles qui ont été envoyées cette fois-ci à sir Stratford Canning; il y est dit que quand bien même il serait seul, il doit agir, pousser l'affaire dans ses dernières conséquences.

L'autre incident, beaucoup plus grave encore, a rendu dorénavant, selon nous, toute transaction impossible : Dernièrement le Sultan est allé faire les prières du vendredi à la mosquée sainte par excellence qui se trouve à Cyoub, après quoi il se rendit à la caserne de Ramidchilik, où se trouve casernée la majeure partie des troupes de la capitale. Il les passa en revue et leur fit une allocution dans laquelle il les félicitait sur leur bonne tenue, leur zèle et leur dévouement à leur pays, puis leur disait : *D'après la volonté de Dieu et les traditions du prophète (le coran et le hadis) vous devez faire la tournée et la guerre contre les infidèles.* Cette phrase est très-expressive; elle démasque les véritables dispositions du ministère turc, qui, au lieu de chercher à faire oublier les anciennes traditions de haine religieuse et de fanatisme, ne cherche qu'à les exciter et les raviver, non seulement par des exécutions barbares, mais encore en mettant dans la bouche du Sultan un langage dont il ne comprend pas sans doute la portée, et qui est contraire à ses vœux particuliers de progrès et de civilisation. Une copie exacte de ce discours avait été envoyée à l'imprimerie impériale pour être tirée à plusieurs exemplaires afin d'être envoyée dans les provinces; mais les précautions qui avaient été prises pour tenir la mesure aussi secrète que possible, prouvent que les ministres avaient compris toute la gravité d'un langage semblable,

se firent éclipser par de profonds massifs de verdure. — Maintenant, dit sir Edward, vous pouvez parler. — Sir Edward, dit Nizam, en ouvrant ses grands yeux indiens, pleins de finesse et de feu, — sir Edward, vous savez que les serviteurs, observent tout, entendent tout, sans rien dire, et qu'un jour arrive où ils deviennent tout. Lorsque j'ai vu, sous le même toit, une jeune fille américaine et un jeune Français, je me suis dit : cela finira par un mariage. Notre maître Willy n'a pas manqué aussi de devenir amoureux de la jeune Française-Espagnole; je l'avais prévu. Dans l'Inde, nous ne voyons jamais que des mariages croisés; il y a un Dieu pour cela. Mon père était Indien, ma mère Anglaise. Vous, sir Edward, qui observez tout, vous ne devez pas avoir laissé échapper ces croisements de races... — Oui, Nizam, tu as raison... j'ai quelquefois réfléchi... mais ton préambule est un peu long; viens au fait. La voix de sir Edward perdit et regagna son calme à chaque mot, un effort terrible se faisait en lui. — Eh bien, dit Nizam, M. Lorédan de Gessin a finement caché son jeu; il avait l'air d'être mis Elmira, et il affectait de ne jamais lui adresser la parole; mais à la fin, tout se découvre. Il était amoureux de miss Elmira! Mais qui aussi ne serait pas amoureux de miss Elmira!... Moi, vieux serviteur, n'ai-je pas mille fois baisé le gazou, que ses pieds d'ange avaient courbé!... Ah! il y a en ce moment un homme plus heureux qu'un Dieu! miss Elmira aime votre ami M. de Gessin!... L'Asie découvre ses perles, son ivoire, son corail pour être cet homme!... J'avais aussi, depuis longtemps, découvert l'amour de miss Elmira... et vous, sir Edward, qui devinez si bien les choses, cet amour, d'après ce que je viens d'entendre, était donc un mystère pour vous!... Miss Elmira vous faisait à vous des agaceries d'enfant, des coquette-ries charmantes, cependant vous n'étiez pas sa dupe; vous connaissez trop les femmes!... Vous saviez peut-être que l'homme qui aime aimait celui qui elle ne regardait jamais devant témoins... Panthère d'Elmira... Un seul mot de Rita, un mot prononcé tantôt devant le capitaine Jonathen et Willy, nous a découvert à tous la vérité. Miss Elmira s'est évanouie de douleur, au balcon du balvédère, lorsqu'elle a vu les amoureux arriver, sans votre jeune ami... elle l'a cru mort et dévoré... Au fond, je ne comprends rien à la conduite de M. de Gessin; il songe à son affaire de commerce et néglige miss Elmira! Tout l'avoir que nous avons découvert, ne vaut pas un doigt de sa main!... On a raison de le dire; les Français sont bien légers. Pardonnez-moi, sir Edward, si j'accuse votre ami; mais il me semble que miss Elmira ne doit pas être oubliée pour quelques livres d'ivoire mort!

me du colibri sur le brin de myrte. — Nizam, dit-il, vous ne m'apprenez rien de nouveau. Tout cela m'était connu; vos idées sur le croisement des races en Asie sont justes, nous aurons deux mariages à la Florida; ce n'est plus qu'une question de temps. Maintenant, dites-moi, mon brave Nizam, qu'avez-vous remarqué dans le *logage* qui sur la figure du capitaine Jonathen! — Son visage, dit sir Edward, a une expression singulière dont j'ai cherché le sens véritable inutilement... Il a dit une phrase à Willy, une phrase à voix basse, mais que j'ai entendue... *Il faut tout cacher à sir Edward.* Cela m'a fait réfléchir. Il parlait, me suis-je dit, que sir Edward n'a reçu aucune confidence de son ami; et qu'il ne s'est pas aperçu, comme moi, de l'inclination de miss Elmira pour M. de Gessin. Alors, mon dévouement pour un compatriote m'a poussé à venir vous dévoiler tous ces mystères de jeunes gens, afin que votre sagesse vous dicte ce que vous jugerez convenable de faire en cette occasion. — Je vous remercie, mon brave Nizam. Maintenant, je veux voir ce que me diront les Jonathen; j'agirai en conséquence... Nous nous reverrons, s'il le faut... Où avez-vous quitté les Jonathen! — A la porte de la chambre de miss Elmira, elle était venue se replacer à côté du fauteuil de son amie, après avoir causé quelque instant avec son oncle. Willy et le capitaine s'étaient enjoints à l'ordre, lorsque je me suis retiré. Ils ont parlé bas inutilement; j'ai presque tout entendu. Le capitaine avait une figure de désespoir. Oh! il était affreux! — Edward fit un signe, et Nizam s'inclina respectueusement et se retira. Resté seul, Edward fit ce monologue mental : — Ce bon capitaine Jonathen! voilà la récompense de son hospitalité généreuse! Soyez hospitaliers après cela! La dissolution est dans cette maison, et c'est nous qui l'avons apportée! Quel don de reconnaissance! Oh! il faut, à tout prix, remettre la sérénité sous les cheveux blancs de ce vieillard; c'est un devoir saint. Jonathen n'a point encore communiqué à Elmira ma demande en mariage; c'est évident, il attendait le retour de notre expédition. Si Dieu m'aide, tout peut s'arranger; quant à moi, je donnerai l'exemple de l'hérédité; nous tomberons ensuite à l'amitié me comprendra! — Le jour venait. Edward gagna le milieu de la terrasse, et attendit avec une impatience déguisée l'apparition du capitaine Jonathen. Dès qu'il le vit descendre du péage, il s'avancera vers lui d'un pas lent, et ne laissant voir sur sa figure qu'une teinte de douleur modérée, qui pouvait être attribuée à l'intérêt apical pour l'indisposition de miss Elmira; dès qu'il fut à portée de ses mains, il les leva vivement, et lui dit, avec sa voix calme de ses plus beaux jours : — L'ami, capitaine Jonathen, que l'indisposition de votre charmante nièce n'aura pas de suites. — Elle a éprouvé une émotion... de joie... en revoyant son frère Willy — dit Jonathen, avec un embarras de maintien, de gestes et d'organe, qui ne pouvait échapper à sir Edward. — Je suis bien coupable envers vous, capitaine Jonathen, dit sir Edward, en portant ses mains croisées à la hauteur de sa bouche et les laissant retom-

ber de toute la longueur du bras. — Jonathen recula d'un pas et prit une attitude d'interrogation. — Oui, bien coupable — ajouta Edward — et il est temps que je m'en accuse. Je vous ai trompé, capitaine Jonathen... il m'a fallu céder aux exigences impérieuses de l'amitié... Un ami, dans un désert, c'est un frère, un père, tout une famille; quand il commande, on doit obéir aveuglément; c'est ce que j'ai fait... M. Lorédan de Gessin avait un devoir sacré à remplir, un devoir filial... son cœur était partagé entre deux affections. Il aimait une femme; il aimait son père. Mon ami n'a pas osé entrer sa destinée dans l'affaire la plus délicate de sa vie; il redoutait de sonder les intentions paternelles d'un oncle sur la plus adorable des nièces; il m'a chargé de ce soin. Ceci est étrange, inouï, et peut être même répréhensible; mais, j'ai m'en accuse comme d'une faute devant la sainte autorité de vos cheveux blancs. Une seule chose pourrait atténuer mes torts; miss Elmira ne connaissait pas mes précédentes démarches; miss Elmira ignore tout. Il n'a été question de mariage qu'entre vous et moi. Mon ami voulait savoir si la main de votre nièce était libre, et votre réponse m'a dit qu'elle avait été promise à un autre monde. Il ne doit lui faire oublier son capitaine Jonathen, oublié tout ce que je vous ai dit précédemment; ce n'est plus un homme de trente-sept ans, dévasté par les fautes de jeunesse; ce n'est plus un Anglais qui vous demande la main de votre nièce américaine; c'est un jeune homme, un Français, un héros-roi que voyez qui a déjà vingt fois exposé sa vie pour sauver la vie de son père; c'est M. de Gessin qui vous demande l'honneur d'entrer dans votre famille; et qui attend votre réponse, cette nuit même, à douze milles de l'hérédité! — Sir Edward avait été encouragé à s'exprimer ainsi, car la figure de Jonathen, reprenant, insensiblement sa sérénité patriarcale, à chaque phrase de son interlocuteur. — Sir Edward, dit le vieillard avec une émotion qui faisait trembler ses mains, votre faute n'a fait de mal à personne. J'attends le retour de l'expédition pour parler à ma nièce; elle ne peut effectivement rien. Mon neveu Willy avait eu un fort bien plus grand envers vous, sir Edward... il m'a tout confessé... Eh bien! lorsqu'il a trouvé votre chapeau avec une balle, vous n'avez songé, vous, qu'à lui sauver la vie! Ainsi ne parlez plus de fautes. Pardonnez-nous-nous, mutuellement. M. de Gessin est fort timide; j'en suis sûr; mais vous êtes hardi comme un gentilhomme voyageur, vous, sir Edward, et vous avez eu recours à un subterfuge par dévouement d'amitié... Je conçois cela, vous voudriez garder à miss Elmira pour compte d'ami... Au fond, nous ne sommes pas obligés, dans notre désert, à suivre rigoureusement les usages du monde. Vous aimez les choses originales, sir Edward; je les aime aussi; la preuve en est dans mon goût d'ermite-planteur. A vous parler franchement, à cette heure, où tout doit se dire, je crois que ce mariage ne rencontrera point d'obstacles, et j'ai de puissantes raisons de vous dire que je donnerai la moitié de mes jours que Dieu me laisse, pour serrer à présent la main de votre ami, M. de Gessin.

ils l'avaient fait tenir au sultan dans des intentions coupables. Toutefois, par suite d'une négligence dans les bureaux, au lieu de la copie corrigée au palais dans laquelle on avait enlevé l'article que nous avons cité, on a remis au sultan le journal turc *Djerid*, rédigé par un Européen, la copie originale même du discours.

Stratford Canlithg en fut frappé; il ne consulta pas la date à laquelle le discours avait été prononcé; il y vit un affront fait contre lui, une menace en réponse aux démarches énergiques qu'il avait faites auprès du divan. Il envoya immédiatement son premier interprète à la Porte protestant contre l'insertion de cet article dans la gazette officielle du gouvernement et demandant la destruction de tous les exemplaires de la feuille qui avait imprimé. Immédiatement cette démarche mit le comble à l'agitation qui régnait déjà à la Porte; on reconnut l'indignation qu'on avait commise: des caisses furent expédiées pour retirer la feuille qui avait été distribuée, et la gazette officielle paraissait le jour même ne contenir pas l'article qui soulevait l'indignation générale des représentants étrangers; il avait été supprimé avant la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre.

Bourqueney s'abstint de toute démarche par considération pour le Sultan qui était en cause, mais tous les représentants étrangers, même ceux des puissances éminemment conservatrices, sont vivement émus d'un fait qui révèle les mauvais instincts de la mauvaise foi du ministère actuel dans ses relations avec l'Europe. La question se trouve aggravée par cet incident, et il est difficile de prévoir et de calculer les conséquences de ces complications. L'intervention d'Autriche à l'égard de la Grèce est décidée pour le lendemain de sa conférence avec le ministre des affaires étrangères. Il est probable que la conférence aura pour objet la médiation et proposera quelque moyen propre à concilier les exigences de l'Europe et la dignité du Sultan. Tel est le rôle que joue en ce moment S. Exc. le comte de Bernstorff. Quant au ministre de Russie, il n'a pas encore pris de décision dans la question.

Le divan paraît décidé à ne pas accorder la concession réclamée par les cabinets de Londres et de Paris; plusieurs conseils ont été tenus pour examiner cette grave question, mais aucune décision n'a encore été prise. Hier, à l'arrivée du courrier de France, le premier secrétaire interprète de l'internonciature turque s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, avec lequel il est resté plusieurs heures en conférence secrète. Le gouvernement continue à occuper sérieusement de l'organisation de la police. Une mesure de la plus haute importance a été adoptée dans ce but par le divan. Un recensement de la population de la capitale s'opère; on a remis ces jour-ci derniers un mémorandum aux missions étrangères pour leur enjoindre de cette mesure et prier les chefs des légations de nommer un officier de leur chancellerie pour se joindre aux enquêteurs qui sont nommés, afin d'inscrire tous les sujets et de leur donner une qualification, examiner leurs patentes et dénommer du pays tous ceux qui ne pourraient justifier des moyens honorables d'existence. On prie aussi les ministres étrangers de donner des ordres pour le recensement des sujets étrangers domiciliés ailleurs.

(Journal de Francfort.)

vement subit et inusité qui vient d'être signalé dans ses rapports avec la diplomatie européenne. Nous voudrions bien interpréter d'une manière favorable ce redoublement d'activité dans les relations du divan avec MM. les représentants étrangers; l'attribuer à quelque circonstance avantageuse à la cause du divan et vraiment, en présence des assurances d'amitié qu'il reçoit de tous les cabinets, ne serait-on pas en droit de croire que ces communications n'ont pour but que de faciliter les réformes importantes qu'il a entreprises, et de lui prêter un concours sage et efficace dans les efforts généraux qu'il fait pour donner un plus grand développement aux ressources de l'empire? Mais malheureusement il n'en est rien. Motivées par des dépêches que MM. les représentants de France et d'Angleterre ont reçues de leurs cours par le dernier paquebot français, ces communications se rattachent, si nous sommes bien informés, à un incident que nous croyions pouvoir considérer comme entièrement résolu; après l'examen consciencieux auquel il avait été soumis et les explications franches et sincères auxquelles il avait donné lieu précédemment entre le divan et la diplomatie étrangère. Aussi nous avons vu avec regret qu'au moment où le gouvernement de Sa Hautesse à tellement besoin de consacrer tous ses soins à des questions d'un intérêt urgent pour lui, il en soit, de nouveau, distrait par de nouvelles négociations avec l'Europe. Au reste, quelque délicate que soit la question qui se traite en ce moment, nous avons trop de confiance dans les principes de modération et de sagesse du divan et dans la loyauté de MM. les représentants étrangers, pour douter un instant qu'on ne parvienne sous peu à trouver un moyen terme qui concilie les droits et les exigences des deux parties.

Affaires de la Grèce.

Le journal hellénique, *La Réforme*, publie le protocole suivant de la conférence de Londres.

Protocole rédigé à Londres, le 17 novembre 1843, au ministère des affaires étrangères, par les plénipotentiaires de France, de la Grande Bretagne et de Russie.

Le ministre des affaires étrangères de S. M. Britannique, a ouvert la séance, en invitant les plénipotentiaires de France et de Russie, à prendre connaissance de la mission dont le roi de Bavière a chargé le prince Wallerstein, près de la conférence de Londres.

Les plénipotentiaires, appréciant les sentiments paternels de S. M. le roi de Bavière, et prenant en particulière considération, les sacrifices que ce monarque a faits pour la Grèce pendant la guerre de l'indépendance, ainsi que la part directe qu'il a prise à la conclusion du traité de 1832, qui a constitué le nouveau royaume, ils ont considéré comme un devoir d'apprécier les communications que le prince Wallerstein a exposées verbalement, et relatives à deux objets, l'un législatif, l'autre politique.

Touchant le premier, le prince Wallerstein, a reçu pour instruction de son souverain, en conséquence du désir exprimé par S. M. le roi de Grèce à S. M. le roi de Bavière, de demander aux trois puissances de venir en aide par leurs conseils, aux travaux législatifs, œuvre de l'assemblée nationale convoquée par le roi Othon, à l'effet de donner à l'état grec une constitution définitive.

Touchant le second objet, le prince Wallerstein a fait ressortir tous les intérêts politiques qui se rattachent à la consolidation du pouvoir établi en Grèce avec l'assistance des puissances signataires des actes de la conférence.

Pour ce qui concerne les travaux législatifs, les plénipotentiaires ont reconnu que cela ne pouvait pas être entre eux l'objet d'une discussion, puisque les trois puissances ont déjà donné à leurs représentants à Athènes, des instructions qui régissent la conduite à tenir sur ce point. Les plénipotentiaires ont jugé devoir se conformer pour cela aux ordres de leurs cours, dont M. le prince Wallerstein a pris connaissance.

Touchant la question politique, les plénipotentiaires se sont empressés de déclarer unanimement, l'accord parfait qui existe entre leurs cours pour la consolidation du pouvoir institué en Grèce par le traité du 7 mai 1832, et par l'acte explicatif annexé en date du 20 avril 1833. — Les plénipotentiaires, considérant combien il est important de consolider l'œuvre de pacification que ces traités ont consacrée comme une garantie de la tranquillité de l'Orient, ont exprimé de nouveau dans cette circonstance...

constance, le désir unanime des trois puissances, de voir, la Grèce sous un bon système de législation, se garantir de tous les malheurs qu'engendrent l'anarchie et le désordre, conserver inaltérable le respect dû à la monarchie, et l'inviolabilité de la personne du monarque qui a été appelé à gouverner la Grèce.

En déclarant l'accord unanime des trois puissances sur cet objet, les plénipotentiaires ont aussi exprimé leur union parfaite sur deux autres intérêts dont la surveillance lie particulièrement les trois puissances; savoir: 1° que la Grèce soit maintenue complètement dans les limites tracées entre le nouvel état et la Turquie, afin de prévenir toute cause de trouble inférieur dans les provinces ottomanes voisines de l'état hellénique. — 2° que la Grèce ne néglige pas l'exécution des engagements financiers passés entre le gouvernement hellénique et les trois puissances par suite des traités du 7 mai 1832 et du 2/14 septembre 1843. L'honneur de la nation grecque exige que les engagements qu'elle a passés avec les puissances, garantes des obligations contractées par le royaume de Grèce, lorsqu'il s'est placé au rang des états indépendants, soient remplis avec exactitude. Les trois puissances sont persuadées que ce devoir sera accompli de manière à prévenir toute atteinte au maintien de l'ordre et de la paix. — Les plénipotentiaires ont décidé d'insérer cette déclaration dans le présent protocole, que lord Aberdeen s'est chargé de communiquer à la cour de Bavière, en réponse aux communications faites par le prince Wallerstein.

Signé, SAINT-AULAIRE, ABERDEEN, BAUROW.

Nous empruntons la traduction de ce document à l'*Observateur Grec*, sans rien changer à la version que donne ce journal.

Souscription pour l'épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars.

On lit dans le *Globe*:
Le *National* publie aujourd'hui la seconde liste de sa souscription, maximum cinquante centimes, pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars. D'un autre côté, les journaux de l'opposition annoncent que les chefs de toutes les nuances se sont réunis et ont décidé que la première candidature radicale disponible serait offerte à l'amiral Dupetit-Thouars, en récompense de sa belle conduite devant Taïti. Comme on le voit, ce ne sont plus les collèges électoraux qui choisissent et nomment leurs députés; c'est la réunion des chefs des oppositions réunies qui décide souverainement. Bien plus, on ne consulte pas même les candidats; qu'ils le veuillent ou non, quels que soient leurs antécédents et leur opinion actuelle, on les baptise radicaux, on les tourne contre le gouvernement. Cela s'appelle, en langage vertueux et indépendant, la liberté illimitée de la conscience. Il n'y a pas de chaînes quand c'est l'opposition qui les forge, et être indépendant, c'est lui obéir servilement.

Voilà donc M. Dupetit-Thouars, commandant de l'escadre du roi devant Taïti, transformé par la volonté nationale, en homme de parti hostile à ce gouvernement même, qui l'a fait ce qu'il est. Le voilà créé, par les chefs des oppositions réunies candidat républicain et forcé d'accepter une épée d'honneur offerte par Mme Dubun, ouvrière en dentelle, et son enfant qui aime sa patrie! Nous avons déjà cité plusieurs des souscripteurs inscrits sur la première liste. Nous continuons nos citations, afin de faire voir quels sont les gens qui représentent à cette heure le sentiment national. Le baron de Loucheur, électeur éligible, légitimiste par conviction et patriote avant tout, soit 50 c. Une opinion comprimée, même valeur, soit 50 c. Mademoiselle Alexandrine, couturière, et son amie, l'une portant l'autre, 1 franc net. Un juste-milieu converti au radicalisme, 50 c., en attendant qu'il se porte concurrent de l'amiral Dupetit-Thouars, au prochain collège vacant. Un atelier de cordonniers, total 4 fr. 50 c. La reine Pomaré lui donnera sa pratique. La France se souviendra! 50 c. M. Jeunesse, Mme Jeunesse, et Mlle Amélie Jeunesse, total 1 franc; 50 c. Nous n'en finirions pas, s'il fallait citer ici tous les noms et toutes les phrases qui enrichissent ce matin la liste du *National*.

Un fait mérite d'attirer l'attention d'une façon toute particulière, nous voulons parler de la souscription d'un M. E. Brière, accompagnée de ces mots: Honneur à l'un, honte à l'autre! que peut signifier cet un et cet autre? ne serait-ce pas, par hasard, un sous-amendement à l'amendement des dix citoyens de la liste d'hier, qui pensent...

— Pas un mot de plus, capitaine Jonathen. Faites-moi seller Spark et ordonnez à Elphy de me suivre.

— Sir Edward, voici la nuit, attendez au moins...

— Pas une minute... Ces deux demoiselles ont-elles un peu remises de leur saisissement?

— Willy a rassuré Rita sur son frère...

— Cela me suffit. Capitaine Jonathen, je prend au vol mon légal bagage et mon fusil, je serre les mains de Willy et les vôtres; je monte Spark, et une heure après, je suis auprès de mon ami Lorédan. Capitaine Jonathen, c'est la vie que j'aime, vous le savez; partir, courir, arriver, repartir! Rendez-moi à mon élément.

Jonathen inclina la tête en signe d'adhésion; et tout fut bientôt fait selon les desirs d'Edward.

Elphy était fier sur la terrasse, et jouait avec les oreilles de Spark; l'expression joyeuse et folle de ses aboiements annonçait tout le bonheur qu'il ressentait de se voir associé à son cheval favori pour le service de la maison.

Nizam posa le pont sur le fossé méridional et le traversa le premier pour aller au-devant de son maître à la porte de la pénitente. Dès que le gentilhomme aperçut Nizam lui dit avec une expression de voix déchirante: — Sir Edward, je vous ai compris; songez à moi; ne m'abandonnez pas; rendez-moi la liberté de la mer!

Nizam, dit Edward, incliné sur la crinière de Spark, demain je vous attendrai au milieu du jour, à la baie d'Agua, sous le palmier où j'ai attaché au cou d'Elphy les bracelets pour miss Elmina.

Et le cheval et le chien partirent, comme deux éclairs, dans la direction de Lampion-Stream.

L'élan rapide du cheval est comme le délire; il ne donne au cerveau qu'une seule idée, une idée fixe que rien ne peut chasser. Dans sa route, sir Edward fit un long monologue mental sur ce thème unique: « Un bonnet. Comme est souillé l'obligé de tromper pour faire le bien, comme un autre trompe pour faire le mal: c'est désolant! »

Le bûche d'Agua, le long de la mer en remontant vers le nord. Elphy courait devant pour découvrir la chose quelconque cherchée par sir Edward pour le service de la maison. Un aboiement extraordinaire, entremêlé de plaintes, retentit entre la double solitude des bois et de l'Océan. Le cavalier mit la main droite sur les arnes de la selle, et regarda du côté des arbres, plus sombres que la nuit. Les ténèbres ne laissaient rien voir à dix pas. Elphy prolongea ses lamentations gutturales et presque humaines; il était déjà bien loin, et il n'arrivait pas à l'endroit où Edward, ce qui faisait craindre qu'il ne fût engagé avec quelque formidable ennemi, attiré par le galop du cheval. Enfin, après avoir franchi les racines d'une montagne, allongée en promontoire vers la mer, Edward découvrit un immense feu de signal, allumé sur la côte, et si brillant que ses rayons se reflétaient sur les vagues. Les deux hommes s'arrêtèrent devant ce spectacle si nouveau pour lui, et il, avec l'air de l'homme qui se précipite du côté de la flamme, lorsqu'il vit Edward éperonner le cheval dans cette direction.

Quelques instans après, les deux amis se serrèrent les mains, à ce bivouac du désert.

(La fin de demain.)

Un nouveau Rodolphe.

Certes, les *Mystères de Paris* ont obtenu un grand succès; ils ont eu cinq ou six éditions en France, et l'Angleterre et l'Allemagne en ont publié des traductions multipliées. Mais ce livre n'a nulle part mieux réussi, à ce qu'il paraît, que dans une petite ville des environs de Paris que l'on appelle Coulommiers. M. Jules Gravin, habitant de ladite ville, en a lu au moins vingt fois pour sa part l'ouvrage de M. Balzac. Ses idées ont été plusieurs exemplaires dans sa bibliothèque, et il a fait à son cabinet un beau trophée ou chapéau-Pi-pellet qu'il a mis sous verre dans son cabinet.

C'est point tout, M. Jules s'est tellement inspiré des pages de son livre favori, qu'un beau matin il lui a pris envie de suivre l'exemple du prince Rodolphe; il a quitté Coulommiers, est arrivé à Paris, a revêtu le costume classique des Rodolphe quand ils sont en course, et s'est mis à fréquenter la cité; ce qu'il n'est pas venu à l'esprit, car M. Jules Gravin fait aujourd'hui acte de présence en police correctionnelle, non pas comme prévenu, il est vrai, mais comme partie plaignante. Il a fait citer le nommé Barbantane, ouvrier tanneur; il lui reproche de s'être permis des voies de fait à son égard.

Barbantane est un gaffard de six pieds, bien bâti; il pose sur la barre une main d'une ampleur formidable, et, comme Atlas, il pourrait porter le monde sur ses larges épaules.

M. Jules n'est pas d'un aspect aussi redoutable; il est petit, grêle, et porte sous ses longs cheveux blancs une physionomie tout-à-fait romantique; enfin, il n'a pas du tout le physique de l'emploi, et nous le croyons tout-à-fait incapable d'appliquer de main de maître les fameux coups de poings festonnés de la fin.

Il n'a pas jugé à propos, et il a eu raison, de se présenter devant le tribunal son costume de la Cité. Il est très-élégamment vêtu; il porte des gants jaunes; un gilet irréprochable et un habit qui sort des ateliers de Zang ou de Stahl.

M. le président invite M. Jules Gravin à développer les faits de la plainte.

M. Jules: Messieurs, j'ai vingt-cinq mille livres de rentes; je suis garçon, je puis me passer mes fantaisies.

Le prévenu: Quel que ça nous fait?

M. Jules: Chourineur, laissez-moi parler!

Le prévenu, se levant: Chourineur!... encore son mett!... Eh! dites donc, vous... chourineur... je ne connais pas ça; mais, je vous l'ai déjà dit, ça ne doit pas être du propre...

Les gardes municipaux ont toutes les peines du monde à calmer Barbantane.

M. Jules: Bref, je vins à Paris pour faire quelques bonnes actions; et j'allai droit à la rue aux Fèves.

Le prévenu: Oui, et même que vous êtes entré dans le cabaret de la mère Bataille avec vos bottes vernies, votre blouse toute neuve et votre casquette de velours, dans le dernier genre, et que ça nous a fait à tous un drôle d'effet... C'était un très bon carnaval.

M. Jules: Je m'approche du comptoir.

Le prévenu: Et vous appelez Mme Bataille la mère Pousse... un vilain nom... et vous lui demandez combien on a arrêté d'assassins chez elle depuis huit jours... Mme Bataille!!! la plus brave femme du monde, qui ne reçoit chez elle que de braves gens... Et vous croyez donc que ça a dû lui mettre de bonne humeur?

M. Jules: Une jeune fille était assise à une table...

Le prévenu: Marie... la fille de Mme Bataille, une bonne et honnête jeunesse, qui va épouser dans huit jours mon neveu Clément...

M. Jules: Je prends place à côté d'elle...

Le prévenu: Et vous l'appelez gouailleuse... En voilà encore du nanan!...

M. Jules, frappant du pied: Ce malheureux ne comprend rien... il ne comprend rien!

Le prévenu: Et vous lui dites que vous voulez la réhabiliter...

M. Jules: La réhabiliter, malheureux, la réhabiliter!... c'est bien difficile!

Le prévenu: Enfin, tout ça, ça n'était pas carressant. Pour comble la chose, monsieur s'approche de moi et me dit, en me saluant de la vilaine enseignée de tout-à-l'heure...

M. Jules: Chourineur!

Le prévenu: C'est ça... Chourineur, il méritait donc: Brava homme, tu as dû commettre bien des crimes! Je m'épouffie; et il continue: « Raconte-moi tes scélérateuses, sans en passer une seule, et je te réhabiliterai. »

M. Jules: Réhabiliterai... malheureusement... réhabiliterai.

Le prévenu: Et puis: « Tu t'es battu bien des hommes et des sergens dans ta vie... jaspine-moi tout ça... et je t'achèterai peut-être une botte de boucher à l'île-Adam... une ferme en Algérie... » Ma foi! la moutarde me travaillait le nez depuis longtemps... j'avoue que j'ai un peu bousculé monsieur.

Jules: Vous appelez cela bousculé... une grêle de coups de pied perdus et de coups de poing magnifiques... Oh! il y en avait un surtout... un très méchant, arrivé sous l'œil gauche... quel coup de poing! vous me l'apprenez, hein, monsieur?

Le prévenu: Ah ça!... il a perdu la boule, ce cadet-là. Barbantane n'est condamné qu'à 5 fr. d'amende.

M. Jules: Je pierai votre amende, monsieur... et les frais aussi; mais vous m'apprenez le coup de poing de l'œil gauche.

Barbantane: Voulez-vous bien me laisser tranquille.

que l'hommage doit s'adresser également à l'amiral Dupetit-Thouars et au capitaine Bruat? Nous ne saurions l'admettre; mais alors, que la démocratie en pétition soit plus claire dans ses anathèmes, afin que nous puissions au moins en rire à notre aise.

Il y a encore ce fait grave à signaler que le sentiment national a cessé d'être uniquement avec Mme Dubun, ouvrière en dentelle, et son jeune enfant, qui aime sa patrie, pour se partager entre Mme Jennessé, Mlle Amélie Jennessé et Mlle Alexandrine couturière et son amie. Que feront la chambre et le ministère devant une pareille protestation? La France attend dans l'anxiété.

Bourse d'Amsterdam, du 12 mars.

Ayant l'ouverture de la bourse il paraissait que nos fonds nationaux se soutiendraient leurs derniers cours, et il s'était opéré des transactions en intégralité au prix de 58 1/2. Mais une réaction sensible leur a imprimé une baisse subite de 2 p. c. sans qu'ils soient parvenus à se relever de cette réaction. Les affaires en ce fonds étaient très-animées.

Cette réaction était encore plus forte dans les actions de la Société du Commerce qui sont restées 2 p. c. au-dessous de leur coté d'hier. La baisse de ce fonds est en partie due à la liquidation de deux mois qui a eu lieu aujourd'hui.

Les fonds espagnols et portugais ont également ressenti l'influence de cette baisse, et, à l'exception du Mexicain tous les fonds étrangers étaient très-calmes.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2 %; prol. 4 %, escompte 2 1/2 %.

Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 57 1/2; Holl. 5 % 100 1/2; Société de Commerce 146 1/2; Ardoins 22 1/2.

(Hanseblatt.)

EXTERIEUR.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

CARLSRUHE, 8 mars. Dans la séance de la chambre du 5 de ce mois plusieurs députés ont interpellé le ministre au sujet de l'absence d'un député, M. le curé Kuenzer, à qui la curie archiépiscopale a refusé le congé nécessaire pour se rendre à la chambre. Le ministre a répondu qu'à l'évêque seul appartient le droit d'accorder ce congé ou de le refuser. Toutefois, si le curé Kuenzer se croyait lésé dans son droit, et s'il peut prouver que l'évêque a abusé à son égard du pouvoir spirituel qui lui est confié, il lui reste le recours au ministère. Mais M. Kuenzer n'ayant pas encore fait ces démarches, le ministère croit, que la chambre n'est pas compétente pour prendre une décision, à ce sujet.

Après de longs et vifs débats la chambre a pris la résolution suivante, à savoir: de prier le gouvernement 1° d'écarter en vertu tant de son droit de suprématie en matière ecclésiastique, que de son devoir de protéger la constitution, les entraves inconstitutionnelles qui s'opposent encore à l'entrée du député Kuenzer à la chambre, et 2° de donner ordre pour que ce député ait à se rendre sans délai là où l'appellent ses fonctions de député, puisque'il n'a besoin à cet effet, d'aucune permission de ses supérieurs.

SUISSE.

LUCERNE. — L'affaire des jésuites a été de nouveau ajournée par le grand conseil. Cette décision pourrait bien n'être que le prélude d'un abandon complet, soit par la nature des nouvelles conditions imposées aux jésuites et qui exigent de leur part une entière soumission à la constitution et aux lois du canton, soit par la répulsion que l'admission de la société de Jésus a soulevée en Suisse.

Les états qui, quoique opposés à la suppression des couvens, n'ont pris aucune part aux conférences de Lucerne, Bâle et Neuchâtel entr'autres, n'ont cessé de conjurer le gouvernement de Lucerne de renoncer à une mesure dont ils prévoyaient assez le danger, et qui aurait jeté dans leur parti une pomme de discorde.

On sait enfin que le corps diplomatique n'est point resté indifférent aux périls que l'admission des jésuites pourrait entraîner, et il est permis de croire que l'arrivée à Lucerne de l'ambassadeur autrichien avait quelque rapport à cet ajournement.

Enfin, l'obligation imposée aux jésuites de se soumettre aux lois cantonales, présentera toujours une difficulté difficile à résoudre pour une société qui a toujours mis le plus grand prix à l'indépendance de son enseignement.

WURTEMBERG.

STUTTGART, 8 mars. S. M. le roi a passé une nuit assez tranquille; les symptômes de maladie sont diminués comme hier. La fièvre est légère.

ITALIE.

ROME, 27 février. Des journaux ont annoncé que le gouvernement papal avait l'intention d'envoyer Mgr Capaccini à Madrid; je puis vous assurer de source certaine que dans les conjonctures présentes il n'a pas été question un seul instant de charger ce prélat d'une pareille mission. Bien que le gouvernement espagnol ait réinstallé quelques évêques dans leurs diocèses et que par là il cherche à se donner l'air de n'avoir rien négligé pour amener une réconciliation avec la cour de Rome, cependant le clergé espagnol est loin d'être dans un état régulier. Une fois que les négociations préliminaires seront terminées, il n'est pas douteux que le chef de l'Eglise ne se montre disposé à conclure une convention en rapport avec les circonstances actuelles. Au reste, Mgr Capaccini n'est attendu ici que vers la fin de mai.

GENÈS, 29 février. La cour de Turin a répondu a-peu-près dans les termes suivans à la déclaration de la Porte relative à l'affaire tunisienne:

La Sardaigne ne conteste pas à la Porte ses droits de souveraineté sur la régence de Tunis; toutefois comme le bey a, de sa propre autorité, enfreint un traité qu'il a conclu directement avec la Sardaigne, il est évident que celle-ci a le droit d'exiger une satisfaction. Au reste, il est suffisamment constaté par des précédents historiques, et l'histoire de Sardaigne-elle-même en fournissent la preuve, qu'en pareil cas d'autres états peuvent faire valoir les mêmes droits vis-à-vis des gouvernemens sur lesquels la Porte exerce des droits de souveraineté. Le gouvernement sarde, non moins connu par son amour de la paix que par sa fermeté à défendre son droit, espère que la Porte saura exiger du bey l'obéissance qu'il doit au Sultan et obtenir de lui qu'il donne à la Sardaigne la satisfaction qu'elle demande. Si le gouvernement sarde se voyait déçu de ses espérances, il saura prendre les mesures qui lui paraîtront les plus propres à se faire rendre justice.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 5 mars. Toute l'artillerie et les munitions de guerre sont débarquées. Un feu bien nourri de mousqueterie et une vive canonnade se sont engagés dans la direction de la porte St.-François d'Alicante.

— Une frégate de guerre anglaise est entrée le 29 février dans la baie d'Alicante. Comme il se trouve à peine vingt Anglais dans cette ville, il y a lieu de supposer que ce navire et un autre déjà entré, se mettront à la disposition des factieux.

P. S. La frégate est repartie après avoir eu une conférence avec le brick anglais. Tout ceci continue d'être mystérieux.

— Un feu terrible a été ouvert contre Alicante. Le gouvernement a découvert des dépôts d'armes qui avaient été formés par les conspirateurs. On a découvert une autre conspiration ayant pour but de placer sur le passage de la reine-mère et de ses filles de la poudre fulminante. La reine, d'accord avec le conseil des ministres, a ordonné que l'on procédât immédiatement à la perception des contributions ordinaires de l'année courante.

FRANCE.

PARIS, 11 mars. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les fonds secrets s'est réunie aujourd'hui à midi. M. le maréchal président du conseil, MM. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur se sont rendus dans la commission. Un membre, M. Berger a adressé aux ministres une série de questions sur la politique extérieure, intérieure, et sur la destination des fonds secrets. Sur la question extérieure, M. le ministre des affaires étrangères a déclaré que le missionnaire Pritchard était rappelé par le cabinet anglais, sur toutes les autres questions de sa politique, M. Guizot a répondu avec la plus parfaite netteté. M. Viger a été nommé rapporteur.

— On assure que l'on doit retirer la loi sur l'instruction secondaire. Le principal motif de ce retrait, c'est que la commission de la chambre des pairs veut déposer le ministère de l'instruction publique des attributions de grand maître de l'université. (Corresp.)

Un journal français contient l'article suivant.

On nous permettra de consacrer quelques lignes à la mémoire d'un homme qui n'a joué aucun rôle public et n'a pas recherché l'éclat des succès littéraires auxquels il aurait pu aisément atteindre, mais qui mérite d'être cité pour ses heureuses qualités autant que pour son âge plus que séculaire. M. J.-B.-A. Le Roy, né à Paris le 21 décembre 1738, vient de mourir dans sa 106^e année. Doué de la mémoire la plus sûre, ses souvenirs remontaient jusqu'au temps où il fut conduit au collège de la Flèche, chez les jésuites. Il y fit de bonnes études et y prit pour les anciens un goût qui, à plus de 100 ans, lui permettait de citer Horace avec non moins de vivacité que d'à-propos. Revenu à Paris à l'âge de 16 ans, il y rencontra le vieux Fontenelle, qui lui parlait de Mad. de la Fayette et de Sévigné comme de personnes qu'il aurait quittées la veille. Bientôt après il se rendit à Brest, pour s'y embarquer sur les vaisseaux du roi, comme on disait alors. Dans cette ville, malgré sa jeunesse, il se lia d'amitié avec un vieillard de beaucoup de talent et de mérite, M. Fraizier, qui avait exécuté par ordre de Louis XIV, un voyage autour du monde. Ainsi, M. Le Roy avait appris d'un témoin irréusable mille détails précieux sur l'état et l'administration de la marine du temps du grand roi. Il visita successivement la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Domingue, et les autres îles françaises et espagnoles. Cette époque de la vie de M. Le Roy lui fournissait des récits aussi curieux qu'intéressans, et il faisait du bien-être et de l'aisance dont on jouissait alors à Saint-Domingue, un tableau bien différent de celui qu'offre de nos jours le peu de colonies qui nous restent. Quand on interrogeait M. Le Roy sur les dix-huit ans qu'il passa au large, soit à Brest, il citait parmi ses amis et ses compagnons de bord, MM. de Courcy de Kersaint, de La Motte-Vauvert, et parlait, en général, de tous nos officiers de marine comme de gens très-distingués. Ses goûts littéraires ne le quittèrent jamais et lui procurèrent, ainsi qu'à ses amis, des jouissances qu'on ne rencontre guère sur l'Océan. Dans les longues traversées, M. Le Roy devait être fort apprécié: il était riche en fonds d'esprit et de gaieté, ses bons mots, ses couplets, ses contes, ses épigrammes, rompaient la monotonie des journées de navigation. Que de verve et d'heureuses saillies on retrouverait dans ces productions légères, si M. Le Roy eût consenti à les écrire! Sa famille aurait désiré recueillir ce qu'il appelait des bagatelles, mais il eût fallu les lui dérober malgré lui. Trois fois, cependant, il avait livré quelques-unes de ses œuvres à la publicité: il était auteur d'un *Essai sur l'emploi de la langue française dans les inscriptions*, et on connaît aussi de lui *Eloge de Fontenelle* et un *Eloge du duc de Montausier*. Ces trois écrits, bien antérieurs à 89, furent remarqués et loués dans un temps où l'admiration ne se vendait pas à tant la ligne, et où jamais un auteur n'eût osé rendre lui-même compte de son propre ouvrage.

Lorsqu'arriva la révolution, M. Le Roy n'était plus jeune, ses cheveux avaient blanchi, et on nous assure qu'alors on disait déjà de lui: Quel aimable vieillard! Il parvint, sans sortir de France, à se dérober à son affreux qui menaçait tous les honnêtes gens; mais il eut la douleur de voir traîner à l'échafaud la plupart de ses amis, et, parmi eux, MM. Trudaine et André Chénier. Plus tard il vint se réfugier dans une partie de sa famille, aux environs de Montfort-l'Amaury. Par une singulière coïncidence, ce pays où il devait finir sa vie lui rappelait de bien anciens souvenirs: il était venu dans ses premières années au château de Bluche, qui appartenait à son aïeul maternel, et son arrière-grand-oncle, Jean Le Roy, avait été curé de Montfort-l'Amaury, et député du clergé aux États-Généraux tenus sous Louis XIII. M. Le Roy passa ses cinquante dernières années se faisant chérir de ceux au milieu desquels il vivait; et excitant l'étonnement de tous ceux qui purent jouir de sa société. Reste à-peu-près unique d'un siècle dont les événemens et nos habitudes nouvelles nous éloignent et nous séparent encore plus que les années. M. Le Roy nous offrait, par son exquise politesse, son aménité parfaite et son bon goût en toutes choses, un type vivant du temps passé. Mais il ne se bornait pas à retracer ainsi l'époque de sa jeunesse; il se tenait au courant des affaires du jour; nul esprit n'avait plus d'actualité que le sien; on aurait dit qu'il était à l'affût des découvertes récentes et des idées nouvelles. Il savait par cœur les tragédies de Racine et de Voltaire, mais il lisait les vers de M. de Lamartine. Nous l'avons entendu réciter des harangues de Cicéron, appri-

ses chez les jésuites, mais nous l'avons vu aussi écouter avec intérêt et émotion les discours de Berryer.

Il avait autrefois pris parti, dans les querelles musicales, *Gluckistes* et des *Piccinistes*, et à 92 ans passés, il vint à Paris pour entendre Paganini. Plus tard encore, à 102 ans, il voulait y revenir pour voir Mlle Rachel et la comparer à Clairon qu'il avait jadis applaudie. En vain ses années s'écoulaient, ni l'esprit ni le cœur ne vieillissaient en lui, et en donnant la preuve, nous n'avons qu'à citer la pièce de vers qu'il composa pour le centième anniversaire de sa naissance:

Plus on est vieux, moins on sait plaie,
La vieillesse ennuit, on la fuit;
Triste sort auquel est réduit
Un infortuné centenaire,
Mais lorsque de parents chérie,
Près de lui l'amitié s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillesse.
Rajeunir!... Non pour les amours!...
Leurs doux plaisirs sont le partage
De ces beaux ans, hélas trop courts,
Où l'on est plus heureux que sage,
Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible:
C'est par le cœur qu'on est sensible;
Il bat jusqu'au dernier moment!

Le vœu exprimé dans ces vers est réalisé pour M. Le Roy. Il a conservé jusqu'à son dernier jour toute sa présence d'esprit et toute sa sensibilité de cœur. Toujours bon, aimable, et tueur, il est mort comme il avait vécu, en témoignant à tous ses siens son attachement et sa tendresse pour eux. Ses parents, avaient presque pu se persuader qu'il était immortel, le croiront comme un homme enlevé au milieu de sa carrière, est grand le vide qu'il laisse derrière lui. La population du village qu'il habitait, et qu'il avait tant de fois et si longtemps éprouvé les effets de sa bienveillance et de sa charité, est venue toute entière lui rendre les derniers honneurs et s'unir aux prières de l'église.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 12 mars. La chambre a commencé hier la discussion du projet d'emprunt. Un amendement, présenté à l'art. 1^{er} par l'honorable M. Castiau et tendant à faire insérer dans la loi l'emprunt se ferait avec concurrence et publicité et de préférence par souscription ouverte au public, a été rejeté après vive discussion qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la séance. L'art. 1^{er} a seul été voté.

— On écrit d'Anvers, 12 mars:

Pendant quarante-huit heures nous avons eu une des effroyables tempêtes dont nous nous souvenons; rafales, aurores, giboulées de grêle, éclairs, tonnerre, rien n'y a fait défaut et il est à craindre que nous ayons à enregistrer un grand nombre de sinistres.

La campagne dans nos environs offre en maint endroit l'aspect d'un vaste lac; les inondations sont générales.

Theatre-Royal-Français.

Judi 14 mars. (Représentation N° 112.)

Les Martyrs.

Grand opéra en cinq actes et huit tableaux, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 12 Mars.

	Int.	OUVERT.	FERM.
Dette active	5	100	100
Dito dito	2 1/2	57 1/2	57 1/2
Dito des Indes	5	99	99
Syndicat	4 1/2	95	95
Dito	3 1/2	82 1/2	82 1/2
Société de Commerce	4	148 1/2	148 1/2
Dito nouvelle	4	—	—
Emprunt de 1838	4	—	—
Grenier de St. Pierre	4 1/2	97 1/2	97 1/2
Dito de Harlem	4	94 1/2	94 1/2
Dito de Rotterdam	4	94 1/2	94 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1788 & 1816	5	108	108
Dito ditto 1826 & 1829	5	108	108
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au ditto	6	75	75
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	99	99
Emprunt de 1840	4	91	91
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90	90
Passive	5	6	6
Dette différée à Paris	—	—	—
Defféré	—	7 1/2	7 1/2
Ardoins	5	22 1/2	22 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito ditto	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
France	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1834	—	82 1/2	82 1/2
Id. id. 1843	—	80	80
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	47 1/2	47 1/2

Bourse de Paris du 11 Mars.

	Int.	COURS 9 mars.	OUVERT.	FERM.
France	—	—	121 75	—
Trois pour cent	—	—	82 80	—
Emprunt Ardoins	—	—	34	—
Anc. différé	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	6 1/2	—
Passive	—	—	102 85	—
Certificats Falconet	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	57	—
Dette active	—	—	105 1/2	105 1/2
Dito	—	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Banque belge	—	—	660 00	—
États-Unis	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 12 Mars.

Métalliques, 5 %, 114 1/2 A. — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 %, 21 1/2. Dette différée ancien, ». — Passivo, 5 % ». — Lots de Hesse, 68 1/2 p. — après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variation. — Coupons, ».

Bourse de Vienne du 6 Mars.

Métalliques, 5 %, 111 1/2. — Dito, 4 %, 100 1/2. — Dito, 3 %, 77 1/2 de 1834, 150 1/2. — Actions de la Banque 1685.

LA HAYE, chez Léopold Kubenberg, Lago Nieuwe.